



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1332

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 13 mai 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1332 AUTORISANT LE JEU LIBRE SUR LES CHEMINS PUBLICS DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MASCOUCHE

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 15 mai 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca